

Accord cadre à Bon de commande



Objet de l'accord cadre à bons de commande

Fourniture de matériels Informatiques

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

Référence

N° d'accord cadre : 2026DSI052

Edition : 1 Révision : 0

Sommaire

1 - CONTEXTE GENERAL	4
1.1 OBJET DE L'ACCORD CADRE	4
2 - CLAUSES GENERALES	4
2.1 LIMITE DE PRESTATION.....	4
2.2 QUALITE ET CONFORMITE DES MATERIELS.....	4
2.3 VERSIONS DES LOGICIELS	5
2.4 QUALITE ENVIRONNEMENTALE.....	5
3 - EXISTANT	5
3.1 ÉQUIPEMENT	5
3.2 INVENTAIRE	5
3.3 INTERVENTIONS ET DEPANNAGE	6
3.4 DELAIS D'EXECUTION	6
4 - SUIVI DU MARCHE	7
4.1 INTERLOCUTEUR.....	7
4.2 DOCUMENTATIONS.....	7
4.3 GARANTIE	7
4.4 ENVIRONNEMENT	8
4.5 DESCRIPTION DES FOURNITURES ATTENDUES.....	9
4.5.1 Lot 1 - Micro-ordinateur portable.....	9
Ordinateur portable – Configuration Technique Minimale	9
Station D'accueil.....	11
Equipements divers.....	11
4.5.2 Lot 2 - Tablettes	12
4.5.3 Lot 3 - Ecrans bureautique & Equipements Divers	14
4.6 DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	15
4.7 COMMANDE SUR CATALOGUE	15
4.8 MODALITE DE TRAITEMENT DES COMMANDES	16
4.9 MODALITE DE LIVRAISON	16
4.9.1 Prise de rendez-vous.....	16
4.9.2 La Livraison.....	16
4.10 MODALITE DE VERIFICATION	16

4.11	OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE	17
4.12	CLAUSIER CONTRACTUEL DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	18

1 - CONTEXTE GENERAL

Afin de renouveler et homogénéiser son parc informatique, **[l'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#)** doit procéder à l'acquisition de divers matériels informatique (micro-ordinateurs portables, tablettes, écrans, matériels divers).

L'objectif de ce contrat est de permettre de disposer d'un marché d'acquisition en vue d'une harmonisation et d'une rationalisation du parc existant.

1.1 OBJET DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord-cadre porte sur un contrat d'acquisition en matière d'équipements Informatiques composé de trois lots :

Ces lots sont :

- La fourniture de micro-ordinateurs portables,
- La fourniture de tablettes,
- La fourniture d'écrans, et de matériel divers

2 - CLAUSES GENERALES

2.1 LIMITE DE PRESTATION

Sauf indication contraire, le prestataire devra la fourniture de toutes les connectiques même si celles-ci ne sont pas explicitement demandées, mais nécessaire au bon fonctionnement du matériel, aux respects des règles de l'art d'installation, sera due et donc fournie au titre du marché (câble électrique, câble HDMI, ..., par exemple).

2.2 QUALITE ET CONFORMITE DES MATERIELS

Tous les matériels sont neufs, non reconditionnés, livrés dans leur emballage d'origine et issus d'une gamme professionnelle destinée aux entreprises. Les modèles grand public sont exclus.

Les modèles proposés doivent rester disponible à la commande pendant au moins douze mois à compter de la notification, sauf évolution de gamme du constructeur. Toute substitution nécessite l'accord écrit préalable d'ARRG et doit présenter des caractéristiques au moins équivalentes.

Ces équipements devront se conformer à tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur en France et en Europe à la date de cette consultation notamment aux normes et aux règlements en vigueur dans le domaine des télécommunications, des réseaux informatiques et des systèmes informatiques ainsi qu'à celles régissant les équipements électriques, électromagnétiques et la protection des travailleurs. Ces normes seront applicables pour l'ensemble de la prestation.

2.3 VERSIONS DES LOGICIELS

Les équipements livrés devront être équipés des dernières versions logicielles et pilotes stables du constructeur lors des phases de réception.

Le titulaire s'engage à fournir pour chaque élément une version logicielle supportée par le constructeur ou éditeur pendant au minimum 3 ans à la date de la réception (Validation de Service Régulier) dans la cadre d'une prestation d'installation ou à la livraison dans le cadre de l'achat de fourniture.

A minima, pour les micro-ordinateurs portables, le système d'exploitation sera Windows 11 en version Française

Exigence : Absence de logiciels préinstallés non requis

Les postes portables devront être livrés sans logiciels préinstallés non sollicités ou non indispensables au fonctionnement du matériel. Sont notamment exclus les logiciels promotionnels, versions d'essai, outils grand public, antivirus tiers, assistants commerciaux ou tout autre logiciel de type **bloatware**. Seuls les pilotes, firmwares et utilitaires constructeurs strictement nécessaires et validés par la DSI pourront être conservés. Le titulaire devra garantir que la configuration livrée est compatible avec les mécanismes de déploiement et d'administration de l'Aéroport, notamment Microsoft Intune, Autopilot et les outils internes de gestion du parc. La liste des logiciels présents devra pouvoir être fournie sur demande, et toute non-conformité constatée lors de la recette devra être corrigée sans surcoût.

2.4 QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Tous les éléments et équipements fournis devront être conformes aux directives européennes relatives à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

3 - EXISTANT

3.1 ÉQUIPEMENT

Actuellement, le parc informatique [de l'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#) est composé de :

- Les micro-ordinateurs portables sont de marques hétérogènes, DELL et LENOVO,
 - Les tablettes sont de la marque Apple et SAMSUNG,
- Les écrans bureautiques sont exclusivement de marque iiyama

3.2 INVENTAIRE

[L'Aéroport de la Réunion - Roland Garros](#) utilise la solution GLPI pour référencer l'ensemble des équipements.

Le soumissionnaire fournira les informations fiables au format électronique (XLS, ..) afin de les intégrer dans l'outil GLPI.

A minima, les informations attendues sont :

- Le fabricant
- Le modèle
- Le numéro de série
- Début de garantie
- Durée garantie

3.3 INTERVENTIONS ET DEPANNAGE

Les interventions d'assistance sont gérées directement par [l'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#) et ne font pas l'objet de ce contrat.

En revanche, les opérations de dépannage se feront à la demande au travers de la garantie constructeur.

Pour raisons de réactivité, le titulaire devra garantir une capacité de prise en charge locale, avec enlèvement et restitution sur site ARRG dans les délais contractuels pour toutes les opérations de maintenance et de dépannage.

Les équipements en défaut, sont à récupérer et à restituer après réparation sur le site de l'Aéroport

Les délais de prise en compte attendu pour les demandes de dépannage sont :

- Délai d'intervention maximal (GTI) : 2 jours ouvrés à partir de la demande d'intervention.
- Délai de réparation maximal (GTR) : 15 jours calendaires à partir de la demande d'intervention.

Pour les dépannages hors garantie, ils seront traités par bon de commande.

Pour le lot 1 :

Le candidat devra être certifié « Réparateur officiel » de la marque proposé

Pénalités de retard :

- GTI : 50€ par jour de retard au-delà du 2ème jour
- GTR : 50€ par jour de retard au-delà du 15ème jour
-

3.4 DELAIS D'EXECUTION

A chaque bon de commande émis par [l'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#) il sera demandé un délai de livraison maximum de 5 semaines.

4 - SUIVI DU MARCHE

4.1 INTERLOCUTEUR

Le titulaire devra désigner en interne une personne en charge du suivi de l'ensemble du projet. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié à l'**Aéroport de La Réunion - Roland Garros** sur tous les aspects du projet. A ce titre, elle devra assurer notamment :

- Le contrôle général du bon déroulement du projet ;
- Le suivi des commandes, des livraisons et des factures.

Le titulaire devra fournir à chaque commande un état d'avancement de toutes les commandes liées à ce marché (date commande, date prévisionnelle de livraison, date livraison, Libellé de la commande et montant HT).

Il s'engage à informer le client par écrit en cas de changement d'interlocuteur

4.2 DOCUMENTATIONS

Le titulaire devra mettre à disposition de l'**Aéroport de La Réunion - Roland Garros**, une documentation en langue française au format électronique décrivant les caractéristiques techniques pour l'ensemble des matériels objets de la présente consultation.

4.3 GARANTIE

La garantie couvre les pièces, la main d'œuvre, les déplacements, les frais de séjour sur place des techniciens et l'aller-retour du matériel si nécessaire, entre le lieu de livraison et l'atelier technique du constructeur.

4.4 ENVIRONNEMENT

Le candidat communique les performances environnementales des systèmes, notamment en termes de :

- Consommation électrique en fonction et en veille ;
- Dégagement d'ozone ;
- Norme de recyclage des appareils ;
- Normes acoustiques et puissance sonore.

Le titulaire devra proposer un produit répondant aux exigences du label Energy star (www.energystar.gov) ou tcocertified.com ou IEEE 1680.2 (standards.ieee.org) ou EPEAT (<http://epeat.net/>) ou écolabel de type ange bleu allemand (maîtrise d'énergie, faibles émissions chimiques et sonores, recyclabilité, reprise en fin de vie) ou des caractéristiques équivalentes.

En tous les cas, le titulaire s'engage à récupérer les emballages de produits livrés et à procéder à leur élimination selon les règles et usages en vigueur quant à la gestion des déchets. La SA Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve la possibilité de faire effectuer tous types de contrôles permettant de vérifier l'effectivité des opérations de destruction/élimination.

Le titulaire devra proposer du matériel fabriqué selon un processus respectueux de la santé, de la sécurité et des droits au travail, excluant notamment le travail des enfants. À cette fin, il proposera une déclaration sur l'honneur du caractère éthique du processus de fabrication de ses produits. S'il venait à apprendre que ces conditions ne sont pas respectées par ses contractants ou sous-traitants, il s'efforcera de prendre les mesures nécessaires pour changer cette situation ou s'approvisionner ailleurs.

La SA Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve la possibilité de faire vérifier le respect de ces conditions par tout moyen. A ce titre, le titulaire devra être en mesure de produire toute documentation permettant d'en vérifier l'effectivité.

4.5 DESCRIPTION DES FOURNITURES ATTENDUES

L'ensemble du matériel proposé devra être de type professionnel.

4.5.1 Lot 1 - Micro-ordinateur portable

Le présent lot porte sur la fourniture d'ordinateurs portables professionnels, de stations d'accueil et d'accessoires destinés aux collaborateurs de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros.

Les équipements doivent répondre aux usages suivants : Microsoft 365, Teams, WebEx, navigation internet, applications métiers, accès VPN, télétravail, outils de sécurité et gestion centralisée par Microsoft Intune.

Le déroulé de ce lot sera le suivant :

- La première année, afin d'avoir une homogénéité du parc, il y aura une première commande importante.
- Les 2 et 3 années des commandes ponctuelles
- En fin de contrat, éventuellement une seconde commande importante.

Ce lot est composé de 2 modèles

Ordinateur portable – Configuration Technique Minimale

Modèle 1	Exigence minimales
Type	Ordinateur portable, gamme professionnelle, architecture x86-64.
Système d'exploitation	Windows 11 OEM 64 Bits Pro, langue Française
Processeur	Intel Core Ultra 7 (Lunar Lake ou Panther Lake) ou équivalent
NPU (Neural Processing Unit)	NPU ≥ 40 TOPS
Mémoire vive (RAM)	32 Go RAM DDR4
Disque Dur	512 Go SSD NVMe
Dalle	IPS
Connectiques intégrées	1 HDMI 2.0 – 2× USB-C (Thunderbolt 4), 1× USB-A
Webcam	Webcam Full HD 1080p minimum, cache physique, caméra infrarouge compatible Windows Hello.
Audio	Deux microphones avec réduction de bruit, haut-parleurs intégrés et compatibilité avec Teams
Clavier	Clavier AZERTY français, rétroéclairé, pavé tactile multipoint
Sans fil	Wifi 6E minimum, 7 Souhaité / Bluetooth 5.3 intégré
Ecrans	14 pouces, format 16:10, résolution minimale 1 920 x 1 200, dalle mate IPS ou équivalente, luminosité minimale de 400 cd/m².
Confidentialité écran	Filtre de confidentialité amovible minimum, intégré souhaité.
Carte Graphique	Intégré sur la carte mère
Batterie	Autonomie : 8 heures minimum
Sécurité	TPM 2.0, Secure Boot, BIOS/UEFI administrable
Logiciel	Absence de logiciel de type bloatware
Gestion	vPro /AMD Pro compatible Autopilot
Châssis renforcé	MIL-STD-810H

Gestion de la flotte	Support Microsoft Autopilot / Intune
Garantie	3 ans (EMEA ou mondiale) avec réparateur local
Protection	Sacoche du modèle
Chargeur	Chargeur USB-C constructeur
Poids	Poids cible inférieur à 1,5kg , tolérance jusqu'à 1,75 Kg

Modèle 2	Exigence minimales
Type	Ordinateur portable, gamme professionnelle, architecture x86-64.
Système d'exploitation	Windows 11 OEM 64 Bits Pro, langue Française
Processeur	AMD Ryzen™ 7 250 ou équivalent
NPU (Neural Processing Unit)	NPU ≥ 38 TOPS
Mémoire vive (RAM)	32 Go RAM DDR4
Disque Dur	512 Go SSD NVMe
Dalle	IPS
Connectiques intégrées	1 HDMI 2.0 – 2× USB-C (Thunderbolt 4), 1× USB-A
Webcam	Webcam Full HD 1080p minimum, cache physique, caméra infrarouge compatible Windows Hello.
Audio	Deux microphones avec réduction de bruit, haut-parleurs intégrés et compatibilité avec Teams
Clavier	Clavier AZERTY français, rétroéclairé, pavé tactile multipoint
Sans fil	Wifi 6E minimum, 7 Souhaité / Bluetooth 5.3 intégré
Ecrans	14 pouces, format 16:10, résolution minimale 1 920 x 1 200, dalle mate IPS ou équivalente, luminosité minimale de 400 cd/m².
Confidentialité écran	Filtre de confidentialité amovible minimum, intégré souhaité.
Carte Graphique	Intégré sur la carte mère
Batterie	Autonomie : 8 heures minimum
Sécurité	TPM 2.0, Secure Boot, BIOS/UEFI administrable
Logiciel	Absence de logiciel de type bloatware
Gestion	vPro /AMD Pro compatible Autopilot
Châssis renforcé	MIL-STD-810H
Gestion de la flotte	Support Microsoft Autopilot / Intune
Garantie	3 ans (EMEA ou mondiale) avec réparateur local
Protection	Sacoche du modèle
Chargeur	Chargeur USB-C constructeur
Poids	Poids cible inférieur à 1,5kg , tolérance jusqu'à 1,75 Kg

Station D'accueil

Station d'accueil pour ordinateur portable – **Modèle 1**

Station Accueil - Modèle 1	Exigence minimales
Station d'accueil	Station du constructeur
Connexion	USB-C, USB4 ou Thunderbolt 4, avec alimentation du portable par le même câble.
Puissance	Puissance fournie suffisante pour maintenir le portable à pleine performance et charger la batterie.
Affichage	Connexion simultanée de deux écrans externes d'au moins 2 560 x 1 440 à 60 Hz. La prise en charge de deux écrans 4K à 60 Hz est valorisée.
Réseau	Port RJ45 1 Gb/s minimum, PXE Boot, Wake-on-LAN et MAC Address Pass-Through.
Ports	Au moins 3 ports USB-A, 1 port USB-C de données et 2 sorties vidéo parmi DisplayPort ou HDMI.
Sécurité	Emplacement antivol Kensington ou équivalent.
Administration	Firmware actualisable et outil de mise à jour compatible avec le parc Windows.
Alimentation	Bloc d'alimentation du dock inclus.

Station d'accueil pour ordinateur portable – **Modèle 2**

Station Accueil - Modèle 2	Exigence minimales
Station d'accueil	Station du constructeur
Connexion	USB-C, USB4 ou Thunderbolt 4, avec alimentation du portable par le même câble.
Puissance	Puissance fournie suffisante pour maintenir le portable à pleine performance et charger la batterie.
Affichage	Connexion simultanée de deux écrans externes d'au moins 2 560 x 1 440 à 60 Hz. La prise en charge de deux écrans 4K à 60 Hz est valorisée.
Réseau	Port RJ45 1 Gb/s minimum, PXE Boot, Wake-on-LAN et MAC Address Pass-Through.
Ports	Au moins 3 ports USB-A, 1 port USB-C de données et 2 sorties vidéo parmi DisplayPort ou HDMI.
Sécurité	Emplacement antivol Kensington ou équivalent.
Administration	Firmware actualisable et outil de mise à jour compatible avec le parc Windows.
Alimentation	Bloc d'alimentation du dock inclus.

Equipements divers

Equipements	Exigence minimales
Chargeur PC (Portable 1)	Bloc externe supplémentaire
Chargeur PC (Portable 2)	Bloc externe supplémentaire

4.5.2 Lot 2 - Tablettes

Ce lot comprend 3 types de tablette.

Type Tablette 1	Caractéristiques minimales
Type	SAMSUNG TAB S ou équivalent
Système d'exploitation	Android
Processeur	Type Octo-Core 2.3Ghz
Ecran	Entre 10 et 12 pouces
Mémoire	8 Go
Stockage	128 Go
Wi-Fi	Wifi 802.11 ax
Garantie	2 ans

Type Tablette 2	Caractéristiques minimales
Type	iPad mini 7 (*)
Système d'exploitation	iPadOS
Processeur	6 cœurs
Puce	A17 Pro
Ecran	Entre 8 et 9 pouces
Stockage	128 Go
Wi-Fi	Wifi 6E 802.11 ax
Garantie	2 ans

(*)iPad Mini est nécessaire car une application a été développée uniquement sur ce type de tablette. L'utilisation d'une tablette d'une autre marque entrainerait des difficultés d'exécution technique.

Type Tablette 3	Caractéristiques minimales
Type	iPad Pro ou équivalent
Système d'exploitation	iPadOS 26
Puce	M5
Ecran	Entre 11 pouces
Stockage	256 Go
Wi-Fi	Wifi 7 802.11 be
Garantie	2 ans

Equipement	Caractéristiques minimales
Equipement 1	Réseau Cellulaire 5G - pour tablette 1
Equipement 2	Réseau Cellulaire 5G - pour tablette 2
Equipement 3	Réseau Cellulaire 5G - pour tablette 3
Equipement 4	Adaptateur secteur USB C 30W
Equipement 5	Cable de charge USB C 2 mètres
Equipement 6	Apple Pencil Pro
Equipement 7	Stylet pour Tablette 1
Equipement 8	Coque de protection - Pour tablette 1
Equipement 9	Coque de protection avec prise en main arrière - Pour tablette 1
Equipement 10	Coque de protection - avec clavier intégré – Pour tablette 1
Equipement 11	Coque de protection - Pour tablette 2
Equipement 12	Coque de protection avec prise en main arrière - Pour tablette 2
Equipement 13	Coque de protection - Pour tablette 3
Equipement 14	Coque de protection - avec clavier intégré – Pour tablette 3

4.5.3 Lot 3 - Ecrans bureautique & Equipements Divers

Ce lot comprend 2 gammes d'écrans.

Type ECRAN 1	Caractéristiques minimales
Taille	19 Pouces
Résolution	1280 x 1024
Connectique	HDMI - DisplayPort
Garantie	2 ans

Type ECRAN 2	Caractéristiques minimales
Taille	25 Pouces borderless
Résolution	1920 x 1200
Connectique	HDMI - DisplayPort
Support Réglable	Hauteur – Pivotant
Dalles	IPS LED - finition mate
Le ratio d'aspect	16 :10
Surface de travail H x L	53,5 x 33,8 cm
Luminosité	300 cd/m
Contraste	1000 :1
Garantie	2 ans

Smart TV	Caractéristiques minimales
Ecran	Smart TV
Taille	55 Pouces
Résolution	3840 x 2160
Connectique	HDMI – USB - RJ45
Garantie	3 ans

Visioconférence	Caractéristiques minimales
Petites salles	Poly Studio X32 ou équivalent
Salles Moyenne	Poly Studio X52 ou équivalent
Grande salles	Poly Studio X72 ou équivalent

Souris	Caractéristiques minimales
Souris	Filaire
Souris	Sans Fil – Ergonomique - Batterie rechargeable

Casque	Caractéristiques minimales
Casque	Filaire USB Micro : Réponse en fréquence : 100 Hz - 10 KHz Sensibilité : Type : 45 dB +/- 3 dB Traitement anti bruit de fond Haut-parleurs Fréquence de 50 à 20kHz Sensibilité : 90 dB ±3 dB à 1 KHz Distorsion : <4% @ 1 kHz, 0 dBm0, 1 kHz Conforme à la norme EN60950-1

Support Ecran	Caractéristiques minimales
Support Ecran 1	Support 2 moniteurs 25 pouces- Bras articulés
Support Ecran 2	Support mural écran 55 pouces - fixe
Support Ecran 3	Support mural écran 55 pouces - inclinable
Support Ecran 4	Support mural écran 55 pouces - Bras articulés

4.6 DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Outre la livraison des équipements, il est attendu pour chacun des lots les livrables suivant :
Le titulaire fournira un fichier XLSX pour l'ensemble des équipements comprenant les éléments ci-dessous :

- Nom du modèle
- Numéro de série
- Identifiant matériel Autopilot (Hardware Hash)
- Date de début de garantie
- Durée de la Garantie

4.7 COMMANDE SUR CATALOGUE

En complément des équipements attendus, le titulaire devra nous transmettre son catalogue.
Un % de remise sur ce catalogue devra nous être indiqué.

Ce catalogue devra être réactualisé tous les ans.

4.8 MODALITE DE TRAITEMENT DES COMMANDES

Le titulaire sur la base du Bordereau de Prix Unitaires du contrat :

- Accusera réception de chaque bon de commande ;
- Respectera les délais convenus ;
- Émettra un bon de livraison, fournira les informations d'inventaire au format électronique retraitable (CSV, ODS, XML, ...) qui seront intégrées dans l'outil d'inventaire.
- Procédera à la facturation.

4.9 MODALITE DE LIVRAISON

4.9.1 Prise de rendez-vous

Chaque livraison devra au préalable faire l'objet d'une prise de rendez-vous. Chaque prise de rendez-vous téléphonique sera confirmée par l'envoi d'un courriel par le titulaire à l'interlocuteur désigné par [l'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#).

4.9.2 La Livraison

Le titulaire livrera le matériel sans mise à disposition de moyens humains et/ou techniques par [l'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#)
La livraison s'effectue sous son entière responsabilité.

4.10 MODALITE DE VERIFICATION

La vérification s'effectuera conformément aux dispositions des articles 32 et 40.2 du CCAG TIC

4.11 OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

L'ensemble des informations qui seront communiquées au cours des prestations restent confidentielles, elles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers ou à des membres du personnel du titulaire non appelés à participer à l'exécution des prestations, sauf si la divulgation est nécessaire en raison d'obligations légales, comptables ou réglementaires échappant au contrôle du titulaire retenu.

A ce titre, le titulaire s'engage dès lors à signer un accord de confidentialité avant toute mise en œuvre des prestations. Celui-ci inclut entre autres, et sans que cela soit limitatif :

- Les modalités utilisées par le titulaire pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises et produites dans le cadre du présent marché.
- La sécurisation, conservation, diffusion, accès, etc. de l'ensemble des éléments qui seront transmis
- La suppression et la destruction de tout ou partie des informations transmises et/ou produites de l'ensemble de ses systèmes à l'issue du marché (ou toutes versions physiques).
- La transmission d'un exemplaire de clause de confidentialité utilisé dans le cadre de ses contrats avec ses collaborateurs/salariés inclusion faite des cas de sous-traitance.

En outre, dès l'échéance ou la résiliation de la consultation, le titulaire doit cesser toute exploitation active des informations fournies par SI [de l'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#), quelles qu'elles soient et s'engage à ne faire aucune rétention des documents ou fichiers appartenant à ce dernier. SI [L'Aéroport de La Réunion - Roland Garros](#) s'engage à assurer la confidentialité des méthodes et du savoir-faire que le titulaire met en œuvre pour la réalisation des prestations qui lui sont confiées.

Le non-respect de cette obligation de confidentialité peut entraîner, outre les sanctions pénales éventuellement encourues, la résiliation du marché aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité.

4.12 CLAUSIER CONTRACTUEL DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Sécurité des matériels, logiciels et services fournis par le Titulaire :

Le Titulaire s'engage à ce que tous les matériels, logiciels et services objet du présent Contrat soient, dépourvus de toute vulnérabilité portant atteinte à la sécurité des systèmes d'information au démarrage de la prestation.

Les matériels doivent disposer d'une garantie matérielle et d'un support constructeur permettant de bénéficier de remplacements et/ou de réparations de matériels en cas de panne pendant la durée de garantie.

Les logiciels (Systèmes d'exploitation, logiciels informatiques, firmware ...) doivent être livrés avec un support permettant l'ouverture de tickets en cas de dysfonctionnements. Les logiciels doivent être livrés avec une maintenance éditeur permettant de bénéficier de mises à jour logicielles fournies par l'éditeur. Les modalités d'ouverture de tickets d'assistance ou de support technique devront être fournies à la SA ARRG au plus tard à la livraison des matériels et logiciels.

Programmes malveillants :

Le Titulaire prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter l'introduction de tout Programme Malveillant dans le système d'information de la SA ARRG et adoptera les mesures adéquates s'il constate l'existence d'un tel Programme Malveillant. A cet effet, le Titulaire réalisera tous les tests adéquats et s'engage à contrôler les éléments informatiques préalablement à leur livraison à la SA ARRG.

En cas d'introduction d'un tel Programme Malveillant, le Titulaire et la SA ARRG conviennent de collaborer afin d'en déterminer l'origine d'un commun accord et d'en éradiquer les conséquences.

S'il s'avérait que l'introduction du Programme Malveillant est imputable à la SA ARRG, celui-ci prendra à sa charge les frais de diagnostic et de remise en état.

S'il s'avérait que l'introduction du Programme Malveillant est imputable au Titulaire, celui-ci prendra à sa charge les frais de diagnostic et de remise en état.